

Résidence Thérèse Papillon

Livret d'Accueil



Association de Valloires
Abbaye de Valloires
80120 ARGOULES

Tél : 03 22 29 62 72

Fax : 03 22 29 62 60

courriel : maisonderetraite.valloires@nordnet.fr

site : www.abbaye-valloires.com

Présentation de l'établissement

Données générales

L'Association de VALLOIRES a été fondée en 1922.

Elle a deux pôles d'activité :

- Le pôle enfance
- Le pôle personnes âgées, qui comprend
 - Une maison de retraite et d'hébergement temporaire : la Résidence Thérèse Papillon
 - Un SSIAD (service de soins infirmiers à domicile)
 - Un SAMAD (service d'aide et de maintien à domicile)

L'établissement est sous la responsabilité de M. de LAPPARENT, Directeur.

- Désignation et présentation de l'établissement :

Résidence Thérèse Papillon

Abbaye de Valloires

80 120 ARGOULES

- Statut de l'établissement : Etablissement privé à but non lucratif

- Activités

La maison de retraite et d'hébergement temporaire Thérèse Papillon a une capacité de 5 lits en hébergement permanent (maison de retraite) et de 13 lits d'hébergement temporaire.

1.1. Agrément :

Une structure d'hébergement temporaire a été autorisée le 7 mars 1989, habilitée le 2 décembre 1991 pour l'aide sociale ; 5 lits ont été convertis en hébergement permanent le 12 mars 1996.

Numéro de SIRET : 780 613 626 00040

Numéro FINESS : 800009060

Vous êtes tous les bienvenus

Située à proximité de la baie de la Somme, sur la route des stations du Touquet et du Crotoy, à trois heures de Paris, la Résidence Temporaire de l'Abbaye de Valloires à Argoules vous propose des séjours «à la carte ». Que vous souhaitiez un accueil de transition après une hospitalisation ou toute aide d'accompagnement pour l'un de vos aînés, un logement plus confortable en période d'hiver, du repos, ou simplement faire étape dans des chambres agréablement aménagées, vous choisirez la formule qui vous convient.

Entourée de jardins somptueux sur plusieurs hectares, l'Abbaye de Valloires est depuis le XIIème siècle l'un des fleurons de la vallée de l'Authie.



Fondée par les moines de l'ordre de Cîteaux, elle fut reconstruite au XVIIIème autour d'une cour d'honneur en hémicycle. L'élégance des toits, la magnificence du cloître comme de la chapelle avec son buffet d'orgue, ses stalles et ses grilles, font partie d'un riche patrimoine gardé intact.

C'est dans ce cadre privilégié que fut créée, en 1922, l'Association de Valloires reconnue d'utilité publique qui inclut, sur le site, deux Maisons d'Enfants ainsi qu'un accueil à l'Abbaye réservé aussi bien aux touristes qu'aux familles de passage.

Vocation de la Résidence d'accueil temporaire

Depuis plus de trente cinq ans, l'Association vient en aide aux personnes âgées, seules ou en couple, dont l'état de santé nécessite une aide partielle ou continue, à domicile (aides ménagères, auxiliaires de vie, service de soins infirmiers).

Ouverte en 1991, la Résidence d'accueil temporaire a renforcé le dispositif des prestations mises en œuvre en offrant la possibilité de bénéficier, à tout moment dans l'année, d'une structure-relais pour accueillir les personnes âgées et soutenir leur entourage immédiat.



Les chambres

C'est dans une ancienne grange rénovée et aménagée qui surplombe le jardin floral de l'Abbaye de Valloires qu'elles ont été aménagées.



La capacité d'hébergement de l'établissement est de 18 lits : un contrat de séjour peut aller de un jour à trois mois (durée maximale de six mois). Depuis 1995, cinq places sont réservées à un accueil définitif.

A votre arrivée, il vous est remis la clef de votre chambre et le numéro de téléphone direct ou vos proches peuvent appeler.



Les lits sont répartis entre 4 chambres doubles et 10 chambres individuelles meublées et dotées chacune d'un cabinet de toilette (douche et salle de bains à chaque étage). Toutes sont équipées d'un système sonnette alarme, d'un téléphone et d'une télévision. L'établissement est desservi par un ascenseur.



Pour des raisons d'hygiène les animaux ne sont pas autorisés dans la résidence.

Sécurité des biens

Vous pouvez apporter des objets personnels. Nous vous conseillons de confier vos objets de valeur au coffre fort de l'établissement.

Facilités d'admission

Les personnes admises sont, de préférence, valides ou semi-valides.

L'accueil d'une personne dépendante est laissé à l'appréciation de la direction de l'établissement. Le contrat de séjour temporaire est toujours négocié de date à date.

La priorité est donnée aux familles qui sollicitent l'accueil momentané d'un parent âgé et dépendant pour une raison d'indisponibilité temporaire.

La résidence d'accueil temporaire est habilitée à recevoir des bénéficiaires de l'Aide Sociale. Pour des séjours supérieurs à un mois, une demande d'allocation logement peut être effectuée auprès de la Caisse d'allocations familiales de la Somme.



L'équipe soignante

Aides soignantes, Aides médico-pédagogiques, maîtresse de maison, sont à votre écoute et respectent votre repos. Chacune porte un badge indiquant son prénom pour vous aider à les identifier.

Les résidents ont le libre choix de leur médecin traitant ainsi que du personnel paramédical auquel ils peuvent avoir recours. Le règlement de ces intervenants est à la charge des intéressés.

Le résident dépendant peut nécessiter l'intervention d'un service extérieur afin de renforcer l'effectif de la Résidence au moment de la toilette quotidienne et, si nécessaire, du coucher. Une prescription médicale serait alors sollicitée auprès du médecin traitant ou de l'un des médecins du secteur qui intervient dans l'établissement avec l'accord du résident ou de sa famille.



La vie dans l'établissement

Repas

Le déjeuner et le dîner sont servis dans la salle à manger, respectivement à 12h30 et 19h et peuvent être pris en chambre si l'état de santé du résident l'exige. Le petit déjeuner par contre est servi en chambre, entre 8h et 9h30. Un goûter est proposé dans l'après-midi, ainsi qu'une tisane après le dîner.

Parents et amis peuvent être reçus à déjeuner. Il suffit pour cela que la maîtresse de maison soit prévenue, au moins la veille. Il sera servi dans un espace plus intime de la salle à manger.



Un coin de la salle à manger

Une cuisine familiale est proposée aux résidents avec composition de menus étudiés en cas de régimes alimentaires



Repas de jour de fêtes

Entretien du linge

Le linge personnel des résidents est entretenu sur place, sans frais supplémentaire.

Autres prestations

Sur rendez-vous, vous pouvez bénéficier des services d'une coiffeuse à domicile.

Une pédicure se déplace également à la résidence.
Ces prestations ne sont pas comprises dans le coût de séjour.

Promenades et sorties

Le cadre privilégié de l'Abbaye et de son parc botanique offre, en toutes saisons, de belles perspectives de promenade à proximité. Bien d'autres sites encore, entre terre et mer, raviront tous les publics et toutes les générations de visiteurs.



Culte

Un service religieux est assuré dans l'établissement, selon la disponibilité d'un prêtre ou de laïcs.



Contrat de séjour

L'ensemble du personnel de la Résidence est à votre disposition pour rendre votre séjour le plus agréable possible.

Vous êtes libres d'y organiser votre journée, comme bon vous semble. Il existe, cependant, certaines contraintes qu'impose une vie en communauté. Afin que chacun puisse vivre en toute quiétude et sécurité, il est ainsi recommandé :

- d'user avec discrétion des appareils radio et télévision,
- de ne pas fumer dans les locaux,
- de ne pas faire de bruit le soir,
- de se conformer aux horaires en vigueur (heures des repas).

L'admission est prononcée par la Direction après présentation d'un dossier administratif comprenant :

- une fiche d'admission dûment remplie, comportant des éléments de vos habitudes de vie,
- la carte d'assuré social,
- des éléments médicaux avec certificat médical, le cas échéant,
- des éléments administratifs tel la personne à contacter en cas de besoin, ou copie de votre responsabilité civile,
- un double du contrat de séjour, rempli et signé.



Entrée de la résidence

Frais de séjour

Le prix de la journée relatif à l'hébergement temporaire est fixé annuellement par le conseil d'administration de l'Association de Valloires.

En 2016, le **prix de la journée** a été arrêté à **81 euros** concernant l'hébergement et les **frais de dépendances** sont variables suivant le GIR.

Ce prix comprend : l'hébergement, la nourriture, le chauffage, l'éclairage, la fourniture de la literie, le blanchissage du linge fourni par la Résidence, l'entretien du linge personnel. Les pensionnaires qui ont des problèmes d'incontinence doivent prévoir les changes qui leur sont nécessaires.

Il est demandé, à titre d'acompte, la valeur de trois journées d'hébergement soit la somme de 243 euros. En cas d'annulation, cet acompte reste acquis à l'Association de Valloires pour frais de constitution de dossier.

Si la durée du séjour est inférieure à un mois, les résidents acquittent l'intégralité de leur facture au moment de leur départ.

Pour les séjours plus longs, un règlement mensuel est demandé.



Hall d'entrée de la Résidence

Evaluation de la qualité du service rendu

Tout au long de votre séjour, vous avez la possibilité de déposer vos remarques et réclamations dans la boîte prévue à cet effet près du bureau de la maîtresse de maison. En fin de séjour, il est souhaitable de compléter l'enquête de satisfaction qui nous aidera à améliorer la qualité de vos futurs séjours.



Conseil de la vie sociale

Trois à quatre fois par an, les résidents, leur famille et des membres du personnel se réunissent pour évaluer la qualité de vie offerte ou réfléchir à des améliorations.

Bien vivre aujourd'hui

Pour changer l'image de la grande vieillesse et pour donner à tous nos aînés, ainsi qu'à leur entourage, les moyens d'aimer la vie, nous avons beaucoup créé, aménagé, transformé, restructuré afin d'aboutir, dans le cadre des services de l'Association de Valloires, à un panel de prestations qui se complètent et répondent à des demandes aujourd'hui bien tangibles.

D'après une étude de l'inserm, 62 % des personnes dépendantes de plus de 65 ans vivent à domicile et sont aidées exclusivement par leurs proches : conjoints ou enfants, eux-mêmes fréquemment âgés. C'est dire la place importante de la solidarité familiale dans le soutien des personnes âgées. Or, il est maintenant bien établi que ces familles ont besoin, elles aussi, d'être déchargées de temps à autre, dans l'année. C'est ce service, précisément, que nous leur rendons en accueillant leurs aînés - à tout moment - sur le site très privilégié de notre Résidence d'accueil temporaire.

